
ATTESTATION DE REUSSITE AU BREVET DE TECHNICIEN (B.T.)

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Vu les textes en vigueur,

Vu le Procès-Verbal du Jury d'examen siégeant pour la session de :

Atteste que M. :

Né (e) le (vers) :

A été jugé (e) digne d'obtenir le Brevet de Technicien, Option **Electrotechnique** avec la mention **Assez Bien**.

La Présente Attestation est délivrée et enregistrée à N° Djaména à la Direction Nationale des Examens et Concours du Secondaire sous le

N° **Eln. 24** de l'Arrêté N° **h. 586** D.N.E.S. 2012 du **10 Août 2012**. Pour servir et valoir ce que de droit.

N° Djaména, le **17 JAN 2013** 20.....

Signature du Titulaire

P. le Ministre de l'Enseignement Secondaire

Le Secrétaire Général

Signature

NEBE ALNDINGALAOUE

